

L'Environnement et du Développement Durable



LA FONDATION POUR LES PARCS ET RESERVES DE COTE D'IVOIRE RENCONTRE LE MINISTRE JEAN-LUC ASSI

Bernard N'DOUMI, Président du Conseil d'Administration de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) a présenté ses civilités à Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, Jean-Luc ASSI le mercredi 26 mai 2021 à la salle de conférence du MINEDD sise au Plateau, Cité Administrative tour D.

Ce fut pour lui l'occasion de présenter les missions et attributions de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire. En effet, elle est une structure privée reconnue d'utilité publique, dotée d'une Assemblée Générale, d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Exécutive. La FPRCI octroie à l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), des subventions annuelles non remboursables destinées aux financements du fonctionnement des parcs et réserves en Côte d'Ivoire.

Ont pris part à cette rencontre, le Directeur Exécutif de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire, Dr N'golo FANNY et le Directeur Général de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR), le Colonel Major Adama TONDOSSAMA.

Monsieur Jean-Luc ASSI a salué cette initiative de partenariat entre la FPRCI et l'OIPR. Il a évoqué la nécessité de passer au stade de valorisation par l'exploitation touristique d'un ou deux parcs nationaux. .



M. Bernard N'DOUMI, Président du Conseil d'Administration de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) _à gauche et M. Jean-Luc ASSI, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable



Col Maj Adama TONDOSSAMA, DG de l'OIPR ; M. Bernard N'DOUMI, PCA de la FPRCI ; M. Jean-Luc ASSI, MINEDD et Dr N'golo FANNY, Directeur Exécutif de la FPRCI

(De la gauche vers la droite)